

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2014**

**Présidence : Sonja Molinari**

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Jeannine de Haller Kellerhals, Conseillère administrative et de M. Nicolas Walder, Conseiller administratif.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Elvia Cambier, Anne Hiltpold, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Salah Ben Chaabane, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Mmes Marie-Claire Cotillon, Arlette La Chiusa, et MM. Pierre Baertschi, Stéphane Pollini, François Wolfisberg.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des 20 et 27 mai 2014
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

**Propositions du Conseil administratif**

4. Délibération administrative **110-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la réalisation d'un bâtiment communal destiné à accueillir les locaux parascolaires et le restaurant scolaire de l'école des Pervenches, des locaux de musique et de sociétés ainsi que des locaux d'archives municipales et d'archives de la vie privée, ainsi que pour l'achat à la Fondation Emma Kammacher (FEK) d'une partie de la parcelle no 2951 de Carouge
5. Délibération administrative **114-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'acquisition de parts de propriété par étage dans le bâtiment sis 5 route de St-Julien à Carouge pour la réalisation d'un poste de police municipale
6. Délibération administrative **117-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'adoption d'un nouveau règlement du cimetière
7. Délibération administrative **118-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour le réaménagement de l'école du Val d'Arve et la démolition-reconstruction du bâtiment parascolaire existant
8. Délibération administrative **119-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de Caritas suisse pour une aide d'urgence en Bosnie-Herzégovine et en Serbie
9. Délibération administrative **120-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge
10. Délibération administrative **121-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de :
  - a) La Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées

b) L'Association de l'EMS résidence des Pervenches

11. Délibération administrative **122-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'association de l'EMS résidence de Drize

12. Délibération administrative **123-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge (FIVC)

13. Délibération administrative **124-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation du Vieux-Carouge

14. Délibération administrative **125-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la réalisation d'un projet de logements et d'un programme d'équipements publics à la « Cité Léopard » immeubles sis 22 à 46 rue de la Fontenette et 17 à 23 rue des Moraines

**Propositions des membres du Conseil municipal**

15. Motions

1. Motion **47-2014 P** : Pour le retour de la grande braderie

16. Postulats

17. Résolutions

18. Pétitions

19. Questions

Mme Molinari donne lecture de son discours de début de législature.

*Madame la Maire,*

*Madame la Conseillère administrative,*

*Monsieur le Conseiller administratif,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux*

*Mesdames et Messieurs,*

*Chères et chers amis,*

*Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour la confiance témoignée en m'élisant à la Présidence de ce Conseil. C'est pour moi un honneur et une grande joie et je ferai de mon mieux pour répondre à vos attentes et aux charges qui m'incombent en représentant l'ensemble de notre assemblée.*

*Je me réjouis beaucoup de l'année à venir, notamment par l'opportunité qui me sera offerte de découvrir encore de plus près toutes les richesses de Carouge, en particulier à travers la représentation de ce Conseil auprès des très nombreuses associations actives sur notre commune.*

*En arrivant à Genève depuis le Tessin pour y faire mes études je n'aurais pas imaginé avoir un jour l'honneur d'accéder à la charge – ou mieux au rôle – de Présidente d'un Conseil municipal d'une des importantes villes du Canton. A l'époque je me rappelle parfaitement qu'en quête d'un logement j'avais commencé mes recherches par Carouge car cette ville m'avait tout de suite charmée, avec son côté sympathique, familial et... méditerranéen. Monsieur Maulini, je ne dirai pas convivial. A l'époque déjà le marché, sa place et le théâtre représentaient les fleurons de Carouge et il faisait – comme il le fait toujours – bon flâner entre les stands des marchands, sans compter les apéros sur une terrasse et la variété de petits commerces et artisans qui me fascinaient et qui me fascinent toujours. Je ne savais pas encore, en arrivant ici, que Carouge était aussi connue pour ses « fortes têtes »... Ce qui est certain c'est qu'au-delà du cliché, il fait vraiment bon vivre dans notre cité.*

*Mais cela est entre autres possible car les personnes les plus démunies ou fragiles y sont soutenues par différentes structures communales – en est pour preuve le travail remarquable assuré par le service social de la commune et par une vie associative très présente. Il faut veiller à ce qu'à l'avenir aussi la solidarité, la mixité et l'intégration restent toujours des axes centraux qui orientent nos actions et notre politique. Personne à Carouge et aucun quartier de notre commune ne doivent se sentir délaissés ou moins bien accueillis.*

*Comme d'autres autour de cette table, je suis tombée dans la marmite politique toute petite. J'ai eu la chance d'être très tôt sensibilisé à l'importance de la défense du bien commun, et du « vivre ensemble » dans le respect et la solidarité, et cela aussi par le biais d'un investissement au sein d'un parti politique. C'est ces valeurs qui m'ont poussée à m'engager en politique dans des mouvements de jeunes d'abord et au sein de ce Conseil par la suite. Hélas, force est de constater que le nombre de personnes qui s'investissent au sein de partis politiques diminue. Les discours démagogiques de plus en plus présents, empreints de « de toute manière les politiciens, ils font ce qu'ils veulent », ou alors « nous, le peuple, on ne nous écoute pas ! » ou même « tous pourris » poussent de nombreux citoyens et citoyennes (et les jeunes en particulier) à se désintéresser de la politique. Certaines per-*

sonnes sont désabusées « de toute manière ça ne sert à rien » disent-elles. Il est vrai que, si je pense aux prérogatives communales, celles-ci sont limitées, notamment en matière d'urbanisme, ce qui est regrettable. Cependant, je reste persuadée qu'au niveau communal nous avons entre nos mains les instruments qui nous permettent d'avoir un impact fort sur le quotidien et le bien-être de nos concitoyens et concitoyennes, par la qualité de nos infrastructures, en premier lieu les écoles, les installations sportives, des aménagements adaptés aux piétons et à la mobilité douce (à ce propos j'espère que M. Maulini verra l'instauration de la première rue piétonne bien avant sa retraite politique !), des parcs, le soutien à un tissu associatif important, etc. Sans oublier le théâtre dont il faudra garantir la fonctionnalité et la créativité. La proximité dont on bénéficie au niveau local nous offre des opportunités d'action très importantes, à nous de les saisir.

Permettez-moi également en cette dernière année de législature et au moment où, à droite comme à gauche, le travail de préparation des listes de candidates et candidats pour les prochaines élections a débuté, de lancer un appel à tous les groupes politiques pour que plus de jeunes et de femmes fassent partie, à l'avenir, de ce Conseil. Il ne s'agit pas, comme certains le disent, de trouver des candidats et des candidates alibi – voilà un argument facile pour ne rien faire ! Ce Conseil – et toutes les instances politiques en général – se doivent d'être plus en phase avec la société par une représentation équitable des femmes et des hommes et des différentes classes d'âge. De nombreuses femmes très compétentes et enthousiastes sont intéressées par la politique, mais il faut les encourager peut-être plus activement et certainement avec d'autres arguments que « l'attrait du pouvoir » pour faire le pas. Je pense que des quotas dans les listes sont aussi un moyen (que j'espère temporaire) pour assurer que plus d'efforts soient faits. Dans les partis qui appliquent déjà le système des quotas, je parle par expérience, non seulement plus de femmes se présentent aux élections, mais elles sont bien plus nombreuses à être élues.

Dernière année de législature je disais. Une période où les positions se font plus marquées, la verve plus incisive, le ton plus fort et... les attaques plus franches, voire virulentes. Si cela est normal en période électorale, je vous invite, lors de nos débats à venir à toujours garder à l'esprit que la limite à ne pas franchir, au-delà des divergences d'opinions, est celle du respect. Respect, tout d'abord, de notre mandat. Nous avons été élus pour participer activement aux travaux de ce parlement et non pas pour y être absents. Respect aussi de l'« autre banc » (en temps de Mondial permettez-moi de m'exprimer ainsi !) dans les prises de parole qui ne sauraient être agressives voire insultantes comme cela a été parfois le cas. Les attaques personnelles n'ont pas de place ici, ni ailleurs d'ailleurs (y compris dans le monde virtuel...).

Je voudrais terminer en vous demandant un peu de compréhension si je devais faire des erreurs. Vous savez que parfois présider ce Conseil et ses débats n'est pas une tâche aisée... Je tiens aussi à remercier Anne Hiltzold, ma prédécesseuse (la féminisation des mots contribue aussi à plus d'égalité, même si elle résonne de manière un peu curieuse parfois) pour son excellente année de présidence et les membres de ce bureau, sur lesquels je compte pour me soutenir en cette année de présidence.

Je vous remercie de votre attention.

Sonja Molinari, Présidente du Conseil municipal.

Applaudissements

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES 20 ET 27 MAI 2014**

La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 20 mai 2014.

Mme Marti a une remarque concernant la féminisation des fonctions. Dans la présentation de la personne qui remplace l'archiviste, sa fonction a été inscrite sans le « e ». Elle aimerait que l'administration soit attentive à la féminisation des fonctions.

**Le procès verbal est accepté à l'unanimité.**

La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 27 mai 2014.

**Le procès verbal est accepté à l'unanimité.**

## **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### Communications de Mme Lammar

Vu l'ordre du jour chargé et le match à venir, Mme Lammar n'a que deux brèves communications sportives.

#### **50 ans la piscine de la Fontenette**

*Les 7 et 8 juin derniers, la piscine de Carouge a fêté ses 50 ans. S'il y a eu certes un bref discours, il n'y a pas eu formellement de partie officielle, car cette fête est avant tout populaire et des animations étaient prévus uniquement pour la population. Cependant, afin de fêter ce jubilaire plus formellement, une soirée à la piscine est prévue le jeudi 4 septembre prochain. Ce sera l'occasion d'inviter les Conseillers municipaux et celles et ceux qui ont énormément donné à la piscine et participé à son succès.*

#### **Diffusion des matchs**

*J'ai le plaisir de vous annoncer que la Commune organise une diffusion sur écran géant de quelques matchs de la Coupe du monde de football sur la place du marché. Il s'agit des demi-finales qui se joueront le mardi 8 et le mercredi 9 juillet ainsi que de la finale qui se déroulera le dimanche 13 juillet. Je vous invite donc à venir nombreux soutenir les équipes demi-finalistes et finalistes, dans lesquelles, qui sait, on retrouvera peut-être la Suisse.*

### Communications de Mme de Haller Kellerhals

#### **EVE de Pinchat – nouveau bâtiment**

*J'ai le plaisir de vous informer de l'avancée du projet du nouvel Espace de Vie Infantile de Pinchat. Le Conseil de la Fondation du Dr Edouard Martin Valentin Rothgeb vient d'apprendre que l'autorisation de construire de ce nouveau bâtiment était entrée en force compte tenu de l'absence d'opposition à ce projet.*

*Comme vous le savez déjà, un nouveau bâtiment comprenant au rez-de-chaussée un Espace de Vie Infantile offrant 90 places, soit 40 de plus qu'actuellement, et une centaine de logements destinés à des étudiants des Hautes Ecoles Spécialisées va pouvoir voir le jour grâce à un appui très important de la Fondation Hans Wilsdorf ainsi que d'un don substantiel de la Loterie Romande. Ce nouveau bâtiment pourra ouvrir ses portes au mois d'août 2016 et d'ici là les enfants accueillis dans la crèche déménageront dans des pavillons provisoires installés sur le terrain de l'Université à proximité immédiate de l'actuel EVE de Pinchat. Ce déménagement aura lieu juste avant la fermeture estivale de l'institution.*

*Ce magnifique projet qui a demandé énormément d'engagements de la part des membres du Conseil de Fondation et un travail soutenu des différents services de la Ville de Carouge sera, j'en suis convaincue, une magnifique réussite et je ne voulais pas manquer le plaisir de vous en faire part avant la pause estivale.*

### Communications de M. Walder

#### **Campagne de sensibilisation à l'attention des cyclistes**

*Conscient que certains cyclistes gênent les piétons et circulent de manière inadaptée sur plusieurs tronçons du territoire carougeois, le Conseil administratif a décidé de lancer une campagne de sensibilisation à leur égard. Dès le 26 juin, des affiches rappelant la bonne conduite à adopter seront placées sur les zones sensibles de notre territoire et des flyers y seront distribués. Pour ce faire, nous bénéficions de deux visuels élaborés par la Ville de Genève – que je remercie au passage –, l'un placé sur les zones interdites aux cyclistes leur demandant de mettre pied à terre, l'autre placé sur les zones mixtes, comme la place de Sardaigne, demandant aux cyclistes d'adapter leur vitesse. Ces visuels seront affichés au même moment dans les deux communes pour renforcer l'impact du message.*

#### **Verdissement provisoire des Noirettes**

Comme annoncé dans la délibération 87/2013 votée le 21 novembre 2013 et suite aux aménagements de requalification urbaine de la zone 30, nous allons reverdir prochainement le quartier des Noirettes dans la lignée du programme « Nature en Ville » lancé en 2013 par l'Etat et qui s'inscrit dans les objectifs de la loi Cantonale sur la biodiversité.

Dans un premier temps, pour lancer et promouvoir le programme « Nature en Ville », nous installerons cet été, à la rue du Léopard et à la rue des Noirettes, des plantations dans des bacs provisoires.

A cette occasion, et pour faire suite à la demande de Mme Marti lors d'un récent Conseil municipal, des courges y seront plantées pour participer à l'action internationale des luttes paysannes lancée en avril dernier. Cette action participative consiste à faire pousser une grande diversité de courges par le plus grand nombre de personnes et d'institutions possible en guise de soutien à la souveraineté alimentaire et la condition des agriculteurs dans le monde entier. En effet, la courge, cultivée sur tous les continents, est devenue le symbole d'une forme de résistance face aux multinationales agroalimentaires, car ses semences appartiennent encore aux agriculteurs.

En parallèle, nous procéderons dès cet automne en partenariat avec la DGNP à la mise en place et en valeur d'espaces de nature dans ce quartier afin d'améliorer autant que faire se peut la qualité de vie des habitants.

### **Nouveautés pour les manifestations communales**

Ma troisième communication concerne la réduction des déchets lors des manifestations communales. Dans une optique de développement durable et de maîtrise des coûts liés aux déchets, je vous informe de plusieurs changements introduits pour les prochaines manifestations communales. Si les bouteilles en PET seront toujours autorisées, les stands ne devront plus à l'avenir servir des bouteilles en verre et des canettes en aluminium lors des manifestations communales. Seule exception, les bouteilles de vin qui devront, elles, être consignées. Pour information, rien que pour la fête des écoles 2013, ce ne sont pas moins de 50 kilos d'aluminium et une demi tonne de verre qui ont dû être collectées, sans compter ceux qui non triés doivent être incinérés. Ces mesures, en plus des gobelets réutilisables, visent non seulement à réduire notre empreinte carbone, mais également à réduire les coûts pour la Commune dans l'accompagnement des manifestations, car comme le veut l'adage, le déchet le moins cher et le moins polluant est celui qui n'existe pas.

Je tiens à saluer les partenaires de ces manifestations, avec qui nous avons eu des discussions très constructives, et en particulier le comité d'organisation de la Vogue qui a accepté de mettre en place ces différentes mesures dès cette année.

### **Arrivée du tram 18 à Carouge**

Je vous rappelle que pour fêter le retour d'une ligne de tram directe entre le Rondeau et la Gare Cornavin, les Conseillers municipaux sont invités, tout comme l'ensemble de la population carougeoise ce samedi dès 11 heures sur la boucle du Rondeau afin d'accueillir le premier tram 18. Outre votre dévoué Conseiller administratif de Carouge, seront également présents à cette occasion la présidente du Conseil d'administration des TPG, Mme Anita Frey et le Conseiller d'Etat M. Luc Barthassat. Enfin, si cela peut vous inciter à vous lever samedi matin, je vous informe qu'un apéritif sera offert par les TPG au terme de la partie officielle. Cette annonce est pour moi l'occasion de remercier sincèrement toutes les personnes qui se sont investies afin que le retour de cette ligne de tram devienne réalité. Il doit bien sûr être relevé les nombreuses interpellations sous forme de questions ou de motions de ce Conseil municipal qui insistaient toutes sur l'importance de cette ligne pour Carouge. Cela nous a permis au niveau du Conseil administratif de justifier notre soutien sans faille à ce retour et ainsi de multiplier les discussions avec le Canton. À l'aube de ce grand retour, il nous faut toutefois faire preuve d'un minimum d'humilité et de modestie, car si sur de nombreux sujets, les élus que nous sommes peuvent faire la différence, il nous faut admettre sur ce coup que sans l'extraordinaire mobilisation citoyenne pour le retour de cette ligne, toutes nos démarches seraient probablement restées vaines. Ce sont bien les centaines de lettres adressées aux TPG et au Canton, les dizaines de courriers des lecteurs publiés dans nos quotidiens, les différentes manifestations et surtout les milliers de signatures d'une pétition demandant le retour de cette ligne qui ont finalement eu raison de la rationalité économiste de notre régime genevois des transports publics. Cela montre bien si besoin était que

*l'engagement n'est jamais vain, et que si tout n'est pas forcément envisageable, de petits miracles restent possibles.*

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Remplacement au sein de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge**

La première communication concerne la démission de Mme Françoise Wermeille au sein de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge. Les Verts, au sein desquels Mme Wermeille milite, proposent la nomination de M. Jean-René Hulmann.

La Présidente demande au secrétaire de lire les courriers de Mme Wermeille et de M. Maulini, Président.

*Madame la Présidente,*

*Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner du Conseil de Fondation immobilière de la Ville de Carouge avec effet au 31 juillet 2014. À l'aube d'une retraite anticipée très attendue, je suis contrainte de renoncer à cet engagement difficilement compatible avec l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2014, de la loi B520 sur la rente pont AVS. Je vous souhaite une année de présidence riche en satisfactions et vous adresse, Madame la Présidente, mes meilleurs messages.*

*Cher Secrétaire général,*

*Bonjour, suite à la démission de Mme Françoise Wermeille, les Verts carougeois ont désigné à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge M. Jean-René Uhlmann, domicilié au 25, Clos de la Fonderie à Carouge. Je vous prie d'en prendre bonne note et vous adresse mes cordiales salutations.*

En l'absence d'oppositions à cette nomination, le Conseil municipal prend acte de cette nouvelle désignation.

#### **Tournoi des élu-e-s**

En ce soir de football, la deuxième communication concerne l'équipe de football du Conseil municipal de Carouge, accompagnée cette année d'une équipe de pétanque. Je suis heureuse de vous annoncer que suite au tournoi organisé par la ville de Genève sur le terrain de Vessy, les équipes suivantes ont été composées : pour le football, Stéphane Barthassat et son fils Lucas, M. Ben Chaabane, Mario Conti, Patrick Monney – qui était un excellent gardien –, Mme Lammar, moi-même et MM. Jean-Pierre Carrera et Pierre-André Berger comme externes en visite chez nous et une équipe de pétanque composée par Mme Anne Hiltpold, M. Etienne Zongo et moi-même.

L'équipe de Carouge s'est classée 3<sup>ème</sup> au tournoi de football, et 10<sup>ème</sup> au tournoi de pétanque. Je vous invite à vous inscrire en nombre l'année prochaine à cet événement très festif et participatif.

### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 110-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT COMMUNAL DESTINE A ACCUEILLIR LES LOCAUX PARASCOLAIRES ET LE RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE DES PERVENCHES, DES LOCAUX DE MUSIQUE ET DE SOCIETES AINSI QUE DES LOCAUX D'ARCHIVES MUNICIPALES ET D'ARCHIVES DE LA VIE**

La Présidente indique que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2014 et renvoyé en commission constructions et logements. Celle-ci s'est réunie le 5 juin

2014 et le rapport a été établi par Mme Stebler. Elle lui demande si elle a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Stebler n'a rien à ajouter.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 1 non et 2 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

Ayant voté non lors de cette commission, M. Gerster prend la parole pour expliquer que ses camarades de parti lui ont fait retrouver la raison. Il trouvait ce projet exemplaire, mais trop cher. Il était particulièrement fâché de voir un prix très élevé – au-delà de CHF 8 millions. Toutefois, en tant que grand défenseur des archives, il pense qu'elles méritent un endroit digne de la protection du patrimoine. Par ailleurs, M. Gerster souhaiterait qu'un tableau de bord des investissements immobiliers soit transmis aux Conseillers municipaux pour avoir une meilleure vue d'ensemble des projets votés. Par ailleurs, il rappelle que le parti radical avait demandé que lorsque des projets d'investissement étaient présentés, il fallait également avoir une idée du fonctionnement. Il serait donc intéressant d'avoir cette vision globale des choses.

Mme Lammar indique que lors du vote sur le crédit d'étude, le Conseil municipal avait recommandé de rester dans la cible du montant de CHF 8 millions, voire de réduire ce chiffre. Or, dans cette délibération, le montant est d'environ CHF 7'150'000.-, ce qui démontre des efforts, même si les divers et imprévus ainsi que l'achat de la parcelle appartenant à la Fondation Emma Kammacher s'ajoutent à ce montant. Elle admet que le nouveau montant de CHF 7'999'000 est proche du montant de CHF 8,2 millions, mais souligne la diminution. Quant au tableau des investissements, elle demande à M. Gerster des précisions. En effet, chaque année, un tableau des investissements figure dans le budget.

M. Gerster souhaiterait avoir un tableau Excel, au jour le jour, des investissements immobiliers réalisés et de l'argent restant. À ses yeux, c'est un outil de travail normal, il n'entend pas demander un travail supplémentaire au service immobilier, mais simplement une mise en page compréhensible par tous.

Mme Lammar comprend que M. Gerster aimerait plus de détails sur les investissements déjà effectués, précisant notamment les répercussions sur le coût de fonctionnement.

M. Prod'hom note que les Verts soutiennent ce projet et rappellent le besoin urgent d'équiper l'école des Pervenches et les locaux parascolaires. A ses yeux, ce projet est bon et a déjà fait l'objet de nombreuses études. A ce jour, un peu plus CHF 800'000.- sont engagés, il serait dès lors déraisonnable de ne pas voter ce projet. M. Prod'hom souhaite cependant faire quelques recommandations à l'administration qui gère ce dossier. Tout d'abord, concernant les locaux de musique, il faut s'assurer de la compatibilité de la location des locaux de musique avec les locaux d'archivage. D'autre part, les économies ont conduit à un choix d'isolation périphérique. Ces façades fragiles doivent être refaites dans 25 ans. Cette économie ne semblant pas judicieuse, il invite l'administration à apporter un soin particulier à la pérennité des façades. Par ailleurs, vu les nombreux systèmes techniques de ventilation présents sur les toitures, il convient de faire attention aux immeubles voisins et si possible, d'envisager de la rétention afin que le bâtiment soit respectueux de l'environnement. Finalement, il abonde dans le sens de M. Gerster quant au tableau de bord des investissements.

M. Buchs remarque que malgré sa gêne passée sur la gestion de ce dossier, le PDC votera ce crédit qui répond à un réel besoin des enfants et des parents de l'école des Pervenches de disposer de cuisines scolaires. Par ailleurs, le PDC soutient la demande de M. Gerster. M. Buchs rappelle que le Conseil municipal de la Ville de Genève dispose d'un tableau affiché à chaque séance et qui fait état des investissements votés.

M. Etienne s'exprime au nom du parti socialiste qui soutiendra cette délibération au vu du besoin de réaliser cet équipement public pour la Commune. Carouge grandit et a besoin d'équipements publics. En ce qui concerne les conditions du concours, il souhaiterait qu'à l'avenir, le jury assure une adéquation entre l'objet primé et le programme. À son sens, le jury a sa part de responsabilité dans le manque d'économies. Il rappelle que la demande en locaux de musique est très importante. Ces lo-

caux doivent impérativement être fournis par la Commune aux jeunes qui souhaitent exercer leur passion.

Pour répondre à la préoccupation d'économie dans l'isolation des locaux de musique, Mme Lammar remarque que les architectes essayeront de trouver le meilleur moyen pour isoler ces locaux car un calme est nécessaire pour consulter les archives. Concernant les coûts d'isolation des locaux de musique, Mme Lammar précise que l'aménagement spécifique (dalles et murs) se chiffre à CHF 123'000.-. Si l'on choisissait de supprimer ce programme pour faire des économies pouvant être réaffectées sur d'autres éléments, il faudrait tenir compte d'un délai d'étude pour revoir les techniques et redéposer une autorisation complémentaire, des coûts pour le rééquipement et des honoraires des mandataires. Dès lors, même avec une version de réaffectation très basse, le gain ne dépasserait pas la moitié du prix de l'aménagement et la remise de l'ouvrage subirait un retard. Mme Lammar est heureuse de voir qu'il n'y a pas d'opposition, mais de simples recommandations pour trouver de nouvelles économies tout en garantissant des locaux de qualité.

M. Maulini trouve la définition du programme de cet immeuble curieuse. Prévoir des locaux de musique à côté des locaux d'archivage lui semble une contradiction. A son avis, des horaires devront être prévus pour les uns et les autres puisque les deux activités sont incompatibles. Il ne sait néanmoins pas à quel moment les Conseillers municipaux peuvent remettre en cause le programme suivi. Quoi qu'il en soit, il admet que ces locaux sont nécessaires et urgents, mais pense qu'il ne faut pas promettre des choses inaccessibles.

Mme Lammar regrette que cette remarque vienne si tard. A chaque phase de ce projet, le Conseil municipal était informé des différentes fonctions et du projet proposé pour ce bâtiment.

M. Maulini la rassure, son parti votera ce crédit. En revanche, il tient à signaler qu'il a fait cette remarque à de nombreuses reprises. Il regrette qu'un programme arrive toujours trop tard devant les Conseillers municipaux.

Pour rassurer le préopinant, Mme de Haller Kellerhals souligne que le programme visait avant tout à construire des locaux de restaurants scolaires nécessaires et des salles pour le GIAP. Toutefois, depuis de longues années à chaque construction de locaux, la Commune essaie d'y placer des locaux de musique en gestion accompagnée afin que les jeunes en bénéficient. Ces locaux sont destinés à des jeunes de moins de 25 ans très souvent occupés à leurs diverses vacances pendant la journée, les locaux sont donc essentiellement occupés à partir de 17 heures. Pour ce qui est des locaux des archives, étant donné le travail en sous-sol de l'archiviste et le volume conséquent des archives, on a envisagé de les installer dans ce bâtiment. Les locaux situés contre les locaux de musique sont uniquement destinés au stockage des archives. Les craintes de M. Maulini ne sont donc pas justifiées. En outre, elle lui rappelle que les enfants du parascolaire seront au deuxième étage. Il en va de même pour les associations.

M. Ben Chaabane signale que le MCG soutiendra cette délibération en faveur d'un projet d'intérêt commun et d'utilité publique.

M. Monney remarque que le calcul de l'ancien Conseiller administratif n'était pas approprié, dans la mesure où il ne se basait que sur un crédit d'étude. En revanche, le Conseil administratif actuel se base sur les 70 % des soumissions rentrées, ce qui explique la différence entre les montants.

Loin de vouloir répéter les propos de Mme de Haller, M. Richard confirme toutefois que le mélange des gens et des horaires est une habitude dans les écoles. En général, on arrive à juxtaposer les différentes activités dans les mêmes locaux. Le problème de l'école des Pervenches est qu'il n'y a plus de locaux disponibles alors que le nombre d'élèves augmente. Le seul moment délicat est celui de la sieste, entre 12h45 ou 13h à 13h30. Actuellement, les enfants dorment dans l'ancienne salle de rythmique dite « salle parquet », un lieu très bruyant. Pour finir, il observe que l'archiviste ne travaille que 30 % du temps. Le besoin de stockage prévaut donc sur le besoin d'accueil de visiteurs. Il souhaite depuis très longtemps que ce projet aboutisse.

M. Morex comprend les propos de M. Maulini, car il a lui aussi le sentiment que les votes se font souvent dans l'urgence. Il invite M. Maulini à trouver une majorité pour renvoyer ce projet en commission.



**Mise aux voix, la délibération est acceptée par 25 voix pour et 0 abstention.**

**5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 114-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ACQUISITION DE PARTS DE PROPRIETE PAR ETAGE DANS LE BATIMENT SIS 5 ROUTE DE ST-JULIEN A CAROUGE POUR LA REALISATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2014 et renvoyé en Toutes Commissions Réunies. Celle-ci s'est réunie le 3 juin 2014 et le rapport a été établi par Mme Marti.

La Présidente demande à Mme Marti si elle a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Marti n'a rien à ajouter.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 1 non et 7 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

Au nom du groupe PLR, M. Morex souhaite présenter un amendement au point 1 des « décide ». Suite à la phrase « d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'acquisition de CHF 9'763'000.- de parts de propriétés par étage dans le bâtiment sis 5, Route de Saint-Julien à Carouge pour la réalisation d'un poste de police municipale », le PLR aimerait voir ajouté « sous réserve de la certitude de la venue de la police cantonale dans ces locaux ». En effet, au cas où la police cantonale déciderait de ne pas s'installer dans ces locaux, la Commune aurait le temps de trouver d'autres locaux pour sa police municipale.

La Présidente prend note de cette proposition d'amendement.

M. Mutzenberg souhaite également proposer un amendement au nom de l'Alternative. Il s'agit de supprimer le 1<sup>er</sup> considérant de la 2<sup>ème</sup> page, à savoir « Vu par ailleurs la volonté de l'association Pro Senectute (...) dans la procédure interne d'acquisition en cours ». Par ailleurs, dans les décide, il propose de modifier les montants et les ramener à CHF 5'910'000 pour le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>ème</sup> décide afin que la Commune ne se substitue pas au propriétaire, M. Duverney, pour l'acquisition des locaux de Pro Senectute. Son groupe est d'avis que vu le montant important, c'est un risque financier que doit prendre M. Duverney. Le mécanisme de décision n'étant pas encore confirmé, la Commune risque de se retrouver avec des locaux vides.

M. Barthassat soutient les amendements proposés par le PLR et le parti socialiste.

M. Prod'hom indique son parti soutiendra l'amendement du parti socialiste. Il y a beaucoup de surfaces commerciales à Genève à louer et la Commune ne devrait pas prendre de risques. Concernant la proposition d'amendement du PLR, il observe que M. Duverney a la capacité de faire un autre projet. Si l'on veut voir ce projet se réaliser et non pas une propriété par étage, il faut l'accepter tel quel. La Commune devrait pour le moins montrer son intérêt.

M. Monney demande une suspension de séance avant le vote des amendements.

M. Morex annonce que le groupe PLR soutiendra l'amendement de l'Alternative. A l'intention de M. Prod'hom, il observe que la police municipale a pour l'instant des locaux qui lui suffisent. Il espère que l'Alternative soutiendra l'amendement du PLR.

M. Etienne s'interroge sur la parole donnée. Dans de nombreux dossiers, les engagements sont moraux avant d'être écrits. En l'occurrence, un représentant de la police cantonale a fait des déclarations devant la commission. Cette parole ne devrait pas être mise en défaut. M. Etienne reprend l'historique de ce dossier et souligne que les locaux au boulevard des Promenades ont été faits de manière provisoire et dans l'urgence. Il s'avère désormais nécessaire de trouver des locaux durables pour la police

municipale.

M. Richard souhaite que ce bâtiment soit le plus public possible. Par ailleurs, il doute de la synergie entre la police cantonale et la police municipale. Quoiqu'il en soit, avant que la police cantonale ne fasse part à la Commune de son intérêt, le bâtiment était dessiné différemment, mais permettait de répondre aux besoins réels de la police municipale. M. Richard pense que même si la police cantonale ne s'installait pas dans ces locaux, il est possible que M. Duverney revienne au projet initial, à savoir sans l'appendice. Il n'est pas convaincu qu'il est essentiel de juxtaposer les deux polices. Il donnera sa décision ultérieurement après la suspension de séance.

M. Gerster est atterré par les propos qu'il entend. Il observe que M. Etienne connaît très bien le fonctionnement des mécanismes cantonaux, or un Conseiller d'Etat peut appuyer un projet, mais sans l'aval des députés, pour excellent qu'il soit, le projet ne passera pas. En tant qu'élu de la Commune de Carouge et de membre du PLR, M. Gerster applaudit le projet de synergie entre les deux postes de police. En revanche, il pense que la police municipale, une police de proximité, doit être atteignable à pied par la majorité des communiens, or la route de Saint-Julien est loin de la ville. A ses yeux, l'amendement ne fait qu'appuyer la création d'un pôle conjoint à Carouge et renforce cette idée. Finalement, il lui semble que ce n'est pas le projet de police municipale (CHF 6 millions) qui coulera l'entier du projet, comme il a entendu dire.

M. Maulini souligne la nécessité de se focaliser sur la volonté d'installer la police municipale dans cet emplacement avec des violons. Il a lu dans la presse qu'un poste de police municipale de 800 m<sup>2</sup> serait construit aux Acacias, c'est-à-dire sur le territoire de Carouge. Il se demande donc si ce projet est nécessaire.

Mme Lammar explique que le poste en question est un poste de police municipale de la ville de Genève, autonome de la police municipale de la ville de Carouge. Une partie des bureaux se situe à la frontière entre les deux villes et la ville de Carouge a donné son autorisation pour les transformations du bâtiment. Mme Lammar s'est entretenue avec M. Barazzone uniquement pour discuter des zones limitrophes, en l'occurrence pour convenir d'une convention qui permettrait aux polices municipales d'intervenir sur ces zones. Mme Lammar attire l'attention du Conseil municipal sur le risque que le propriétaire construise des propriétés par étage si la ville de Carouge conditionne son engagement. Il est important d'avoir ces éléments publics pour assurer le passage entre la route de Saint-Julien et le quartier de la Vigne Rouge. Pour finir, elle observe que la Ville de Carouge évolue et n'est pas cantonnée à la place du Marché. Certains quartiers se développent et il est nécessaire que la police soit présente dans de nouveaux quartiers comme la Tambourine. La maison Bellon, où tous acceptaient d'installer la maison de la sécurité, n'est qu'à 100 mètres du lieu dont il est ici question.

M. Prod'hom relève qu'il est problématique pour une Commune d'avoir du terrain, ainsi, c'est une aubaine de travailler avec des propriétaires privés. En revanche, une réactivité est nécessaire. Par ailleurs, il ne serait pas serein de se retrouver avec des propriétés par étage alors que la Commune a besoin de créer des logements pour les personnes âgées (IEPA). Si la police cantonale émettait le souhait de s'installer ailleurs, l'opération serait toujours cohérente et possible. Il est important que le Conseil municipal se détermine, notamment concernant les IEPA.

M. Pistis indique que le MCG soutiendra les deux amendements. Celui du PLR donnera la garantie que les engagements seront bien ancrés. A ses yeux, la Commune se doit de garantir l'investissement de deniers publics, or il ne faut pas se baser uniquement sur les paroles données si des millions sont en jeu. Pour finir, il rappelle que le Conseil administratif et le Conseil d'Etat ont souscrit au Contrôle local de sécurité, un contrat reconnu. Ainsi, si le Conseil d'Etat s'engage à occuper ces locaux, il doit honorer son engagement pour ne pas faire courir de risques d'investissements aux communiens. Le Conseil municipal a donc la responsabilité d'ancrer cette volonté politique. L'amendement socialiste sera également soutenu car il ne revient pas au Conseil administratif de subventionner des investissements privés.

Mme Hiltpold remarque qu'on parle de synergie pour la sécurité depuis des années. Des garanties sont données, mais elle n'est pas convaincue que les paroles données sont certaines. D'ailleurs, si la venue de la police cantonale est une certitude, elle ne voit pas en quoi cet amendement pourrait poser problème. Finalement, elle pense que rien ne changerait si cet amendement était ajouté, notamment parce que les IEPA ne dépendent pas de la police cantonale. Concernant le 2<sup>ème</sup> amendement, la

proposition d'ôter CHF 3,8 millions à la délibération concernant Pro Senectute est incompréhensible : c'est le même cas de figure, le propriétaire pourrait aussi faire marche arrière. Il y a donc un paradoxe.

M. Buchs est surpris d'apprendre que la Commune de Genève ouvre un local de 800 m<sup>2</sup> sur le territoire de Carouge pour ses APM, avec des violons. Il lui semble qu'il s'agit d'un élément supplémentaire qui n'a pas été mis dans le débat lors de la discussion. Les amendements présentés sont essentiels et importants pour faire un projet logique de synergie entre les deux polices. En sa qualité de député, il n'est pas certain que les CHF 26 millions de crédit soient votés par le Grand Conseil. Il rappelle en ce sens que le théâtre de Carouge ne figure pas dans le programme de législature déposé par le Conseil d'Etat, contrairement à la Comédie. Le Canton connaît des problèmes financiers, aussi, M. Buchs se méfie des promesses. En ce qui concerne le 2<sup>ème</sup> amendement, cette proposition coule de source : la Commune de Carouge n'a pas à jouer le rôle de banque. Vu la complexité du dossier, le PDC demandera un renvoi en commission après la pause.

Mme Lammar réitère que les locaux de la police municipale de la ville de Genève sont une entité différente, autonome des locaux de la police municipale de la ville de Carouge. Il n'est pas question de locaux communs. Les seules discussions engagées avec M. Barazzone concernent la convention réglant la réciprocité des interventions dans une zone périphérique, notamment le Monte Cristo, le parc des Epinettes et le préau des Allobroges. En l'absence de convention, les APM d'une commune ne peuvent pas intervenir sur une autre commune. Il ne s'agit donc pas d'un élément nouveau qui viendrait changer la donne. Par rapport aux locaux de Pro Senectute et l'amendement, elle note que dans les discussions avec le propriétaire, il a toujours été question d'un besoin en mètres carrés pour la police municipale. C'est à la suite de discussions avec l'Etat qu'il y a eu un surplus de mètres carrés. Le projet a finalement évolué avec l'ajout d'une partie supplémentaire proposée à Pro Senectute. Ainsi, il s'agit d'assurer une cohérence et d'acheter ce à quoi la commune s'était toujours engagée. Le refus de s'engager pour la ville de Carouge risque de faire capoter le projet.

M. Buchs va demander le retour en commission. Il est surpris que le poste genevois soit ouvert sur le territoire de la ville de Carouge avec des violons. Cet élément supplémentaire change assurément la donne. Des éléments ont été tus et cela lui semble injuste.

Mme Lammar explique que la ville de Carouge a été informée dans le cadre d'une demande d'autorisation de construire uniquement. Un propriétaire a voulu mettre ses locaux à disposition dans son droit le plus strict. En l'occurrence, ce sont uniquement les bureaux qui sont sur le territoire carougeois, alors que le trottoir est sur le territoire de la ville de Genève.

M. Monney remarque que le projet se trouve à 180 mètres des locaux actuels de la police municipale. Par ailleurs, il observe que Pro Senectute prendra sa décision à l'automne.

20h00 : La séance est suspendue pour 10 minutes.

La Présidente rappelle les trois éléments à voter : un amendement de l'Alternative, un amendement du groupe PLR et une proposition de renvoi en commission.

Mme Lammar précise qu'une partie des locaux et des bureaux est sur la ville de Genève et une autre sur la ville de Carouge, ce qui explique la complexité du sujet. Elle souligne qu'il s'agit bien d'un projet de la Ville de Genève qui ne concerne Carouge qu'en termes de demande d'autorisation de construire.

Mme Stebler évoque la question de l'insécurité, car les dernières statistiques montrent que la criminalité, les cambriolages et les incivilités ont diminué. Elle ne remet pas en cause la nécessité de la police, mais pense que si ces locaux sont attribués à la police cantonale, M. Maudet s'appuiera sur ce projet pour faire voter les 50 nouveaux policiers cantonaux, alors que le Canton manque de fonds pour l'enseignement et la rénovation de sites tombant en ruines. Le sentiment d'insécurité se développe alors que la criminalité a diminué. Mme Stebler refusera donc le développement de la police cantonale sur le territoire carougeois.

M. Walder signale que ce projet est né lorsque Marc Nobs l'a contacté pour la création d'un EMS. François Longchamp ne souhaitant pas la création de nouveaux EMS, il a été question d'IEPS. Le

projet a muri au fil des discussions avec le propriétaire qui entendait vendre les parties du bas en un « lot » à la ville de Carouge. Un plan a été fait pour la police municipale. A noter que la rentabilité d'un tel projet est bien plus importante dans la partie logements que sur la partie administrative. Le prix des IEPA étant peu élevé, l'achat par une collectivité publique de locaux administratifs permet au propriétaire de mener un projet rentable. En l'absence d'un engagement ferme, il est probable que le propriétaire se lasse d'attendre. Si le projet n'est pas voté, ces 48 appartements IEPA risquent de ne pas voir le jour, or ces logements pour personnes âgées sont très urgents.

La proposition de M. Buchs pour le renvoi de l'objet en commission Toutes commissions Réunies est refusée par 5 pour, 9 contre et 11 abstentions.

L'amendement proposé par M. Morex au nom du PLR pour modifier le texte en ajoutant à la première décide « sous réserve de la certitude de la venue de la police cantonale dans ces locaux » est accepté par 19 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

L'amendement proposé M. Mutzenberg au nom de l'alternative et consistant à supprimer, dans la première partie du texte le paragraphe « vu par ailleurs la volonté de l'Association Pro Senectute d'acquérir une partie des surfaces administratives dès la validation par son Assemblée générale de la procédure interne d'acquisition en cours » et à remplacer le montant figurant à l'alinéa 1 par CHF 5'910'000.- est accepté à l'unanimité.

La Présidente remarque qu'au titre de l'article 67 du règlement, les décisions portant sur la vente d'immeubles ne peuvent être prises qu'à la majorité absolue des membres présents.

**Mise aux voix, la délibération ainsi amendée est acceptée par 24 voix pour et 1 abstention.**

#### **6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 117-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT DU CIMETIERE**

Mme de Haller Kellerhals explique que Carouge a dû renoncer à offrir la gratuité des obsèques à sa population dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014. La révision du règlement du cimetière vise donc essentiellement sa conformité à l'abrogation de la gratuité. Il est nécessaire d'ajouter quelques précisions et de procéder à une réorganisation systématique du règlement pour obtenir une meilleure lisibilité. Le règlement a déjà été présenté en commission et a fait l'objet de commentaires de Vanessa Brunerie, responsable de l'Office d'état civil. Il serait judicieux qu'il soit validé pour son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2014. Il sera encore validé par le Conseil d'Etat comme le prévoit la procédure.

La Présidente précise que cette délibération a été traitée en commission des règlements qui s'est réunie le 5 juin 2014 et le rapport a été établi par M. Barthassat. Elle demande à ce dernier s'il souhaite ajouter quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Barthassat n'a rien à ajouter.

Mme Marti souhaite que l'administration veuille à communiquer aux Carougeoises et Carougeois que les personnes en difficulté peuvent demander un soutien au service social de Carouge. L'article dans le dernier *Carouge* n'était pas très bien libellé.

La Présidente rappelle que la commission a préavisé favorablement la délibération à l'unanimité. Les modifications du règlement ayant été présentées à la commission, il convient qu'il soit adopté par le Conseil municipal. Elle propose la discussion immédiate et ouvre la discussion. En l'absence de demandes de prise de parole, elle met la délibération aux voix.

**La délibération est acceptée par 22 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.**

#### **7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 118-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE**

## **DU VAL D'ARVE ET LA DEMOLITION-RECONSTRUCTION DU BATIMENT PARASCOLAIRE EXISTANT**

Mme Lammar rappelle qu'elle avait présenté un crédit pour le concours concernant l'extension de l'école du Val d'Arve. Il est motivé par les besoins scolaires accrus dans ce secteur. Au vu de son développement, notamment par la construction des bâtiments sur la parcelle Familia, il devient urgent d'accueillir les nouveaux élèves dans des bâtiments scolaires adaptés. Le DIP a confirmé qu'il était nécessaire d'accueillir quatre classes supplémentaires dès la rentrée 2017 pour répondre à la hausse d'effectifs d'enfants scolarisés attendue dans le quartier de la Fontenette. Le projet prévoit une rocade de locaux pour aménager ces quatre classes au sein de l'école au sein d'un même bâtiment à des fins d'intégration et de rationalité. Actuellement, deux salles sont aménagées provisoirement dans des locaux qui ne sont pas prévus à cet effet. Ce projet permettra de corriger cette situation, et l'aménagement de classes d'appui dans le bâtiment annexe permettra de mettre une salle rythmique et une aula à disposition de la population après les heures scolaires. Ce projet propose en outre l'aménagement d'un logement pour le concierge, un préau couvert et l'adaptation de locaux en sous-sol pour accueillir le tennis de table de Carouge dont les locaux actuels ne sont plus adaptés. Le projet lauréat d'un bureau d'architectes carougeois a été présenté il y a deux mois. Pour avancer avec ce projet, Mme Lammar propose cette délibération concernant la dernière phase, à savoir le crédit d'étude, pour un montant de CHF 1'394'000.-. Elle invite M. Maulini à faire dès maintenant des remarques sur le programme du projet s'il en a.

**La prise en considération du projet est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission constructions et logements

En l'absence d'autres propositions, la Présidente ouvre le tour de pré consultation.

M. Morex souhaite que ses propositions soient prises en compte par les commissaires. Il tient notamment à ce qu'un concierge soit présent dans l'enceinte de cette école. Dans le calendrier des travaux, il serait à son sens judicieux de commencer par la construction du bâtiment dans lequel se trouveront les locaux du concierge afin qu'il s'y installe rapidement. Par ailleurs, il s'interroge sur la pertinence de placer la salle de rythmique au dessus de l'appartement dudit concierge.

M. Baud demande que la commission s'assure que le bâtiment soit en haute performance énergétique (HPE), notamment en termes de matériaux de construction et d'énergies grises y relatives. En outre, il rappelle le problème de servitude de passage entre le préau de l'école et la parcelle de la Fondation Emma Kammacher.

Mme Hiltbold a eu la chance de participer à ce concours et a trouvé l'expérience enrichissante. Certaines personnes auditionnées en tant que spécialistes pourraient à son avis être invitées en commission pour souligner les qualités de ce projet.

M. Voignier souhaiterait que certains documents soient remis à la commission pour qu'elle puisse faire le lien avec la Fondation Emma Kammacher, afin de mieux cerner l'ensemble de ce secteur et la situation de l'école.

Mme Stebler demande quelles mesures seront prises en l'attente des nouvelles constructions, car la saleté et les mauvaises odeurs autour de cette école sont insoutenables. Elle demande que ce problème soit réglé avant la construction vu le nombre d'enfants qui vivent dans ce lieu.

## **8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 119-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT EN FAVEUR DE CARITAS SUISSE POUR UNE AIDE D'URGENCE EN BOSNIE-HERZEGOVINE ET EN SERBIE**

Mme de Haller Kellerhals explique que la Bosnie Herzégovine et la Serbie sont frappées par les pires inondations depuis plus d'un siècle. Dans les deux pays, plus de 2,5 millions de personnes sont touchées. Beaucoup ont tout perdu, leurs maisons sont détruites et des glissements de terrain ont em-

porté leurs cultures. Près de 40'000 personnes ont dû être évacuées. Elles sont accueillies dans des salles de gymnastique, des centres communaux ou des églises et il faut leur fournir le plus indispensable. Au vu de l'ampleur de la catastrophe, Caritas Suisse a mis à disposition immédiatement un montant de CHF 500'000.- pour l'aide d'urgence, mais pour pouvoir continuer d'apporter son aide ces prochaines semaines et ces prochains mois, Caritas a besoin de soutien financier concret. C'est pourquoi le Conseil administratif propose d'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de Caritas Suisse pour une aide d'urgence en Bosnie et en Serbie.

La prise en considération du projet est acceptée par 24 pour et 1 abstention.

La Présidente propose la discussion immédiate. En l'absence d'autres propositions, elle ouvre la discussion.

**La proposition de délibération est acceptée à l'unanimité.**

La Présidente annonce qu'une série de délibérations concernant l'approbation des bilans et comptes pour différentes fondations carougeoises. Elle propose que ces points soient discutés et votés en bloc. Il n'y a pas d'opposition.

9. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 120-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE A CAROUGE**
10. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 121-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE :**
  - A. **LA FONDATION CAROUGEOISE POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES AGEES**
  - B. **L'ASSOCIATION DE L'EMS RESIDENCE DES PERVENCHES**
11. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 122-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX ET DE L'ASSOCIATION DE L'EMS RESIDENCE DE DRIZE**
12. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 123-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE DE LA FONDATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE CAROUGE (FIVC) :**
13. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 124-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE**

**La prise en considération de ces objets est acceptée à l'unanimité.**

Le Bureau propose la discussion immédiate. La Présidente suggère le traitement de ces cinq délibérations en un bloc, ce qui ne soulève aucune opposition.

**Mises aux voix, les délibérations inscrites aux points 9 à 13 de l'ordre du jour sont acceptées par 24 voix pour et une abstention.**

**14. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 125-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE LOGEMENTS ET D'UN PROGRAMME D'EQUIPEMENTS PUBLICS A LA « CITE LEOPARD » IM-MEUBLES SIS 22 A 46 RUE DE LA FONTENETTE ET 17 A 23 RUE DES MORAINES**

Madame Lammar introduit le sujet.

*Le secteur Carouge Est va se développer ces prochaines années de manière conséquente : outre les bâtiments de la Fondation Emma Kammacher, d'autres constructions sont projetées pour loger près de 2'000 nouveaux habitants : Rue du Tunnel, Îlot des Menuisiers, La Fontenette et cité Léopard. Concernant la cité Léopard, le propriétaire, relativement nouveau – la SUVA – souhaite aller de l'avant et réaliser un important projet de logement. Pour ce faire, il a lancé un concours et un projet lauréat a été choisi.*

*Il faut savoir que sur le périmètre considéré, la Ville de Carouge est propriétaire de quelques parcelles correspondant à une surface constructible de 1'080 m<sup>2</sup> ; ces 1080m<sup>2</sup> correspondent à près de 2'900m<sup>2</sup> de surface brute de plancher réalisable, soit 9,32 % de l'ensemble des surfaces de plancher constructibles prévues.*

*Il faut relever par ailleurs qu'il nous appartient, en tant que Commune, de penser au développement de ce quartier et de prévoir des équipements publics adéquats et adaptés. A ce titre, il est prévu de réaliser une crèche dans le projet de l'îlot des menuisiers, tout proche de la Cité Léopard.*

*Dès lors, il est important d'assurer dans ce périmètre, et particulièrement dans le projet Léopard, une occupation publique des rez-de-chaussée par des activités sociales nécessaires dans ce quartier en pleine expansion. Il est donc prévu de réaliser une ludothèque et une biblioquartier.*

*Par ailleurs, l'opportunité de réaliser des logements dans les étages (correspondant à nos surfaces de plancher, soit quelque 19 appartements) est particulièrement intéressante. L'idée serait de réaliser ces logements par le biais d'une entité institutionnelle carougeoise ou d'une coopérative à définir.*

*Aujourd'hui, la SUVA souhaite aller de l'avant pour l'étude, et il vous est proposé ce soir de participer à cette étude au pro rata de nos surfaces de plancher constructible, soit 9,32 % des frais d'études de l'ensemble du projet.*

*Dès lors, il vous est proposé ce soir d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 468'000.- destiné à la réalisation d'un projet de logements et d'un programme d'équipements publics à la « Cité Léopard », immeubles sis 22 à 46 rue de la Fontenette et 17 à 23 rue des Moraines.*

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le Bureau propose le renvoi en commission urbanisme - mobilité - aménagement.

En l'absence d'autres propositions, la Présidente ouvre le tour de pré consultation.

M. Baud aimerait que la commission se penche sur la possibilité de chiffrer l'intérêt de vendre les droits à bâtir éventuellement afin de financer les équipements publics dont Carouge a tant besoin.

M. Prod'hom demande que la commission examine les problématiques de développement durable et d'énergie grise et la question de la production de chaleur. Il est important de mutualiser la production de chaleur dans ce secteur.

Mme Stebler souligne que 1080 m<sup>2</sup> appartiennent à la ville de Carouge. Lors de ces démolitions-reconstructions, certains anciens locataires se sont souvent sentis oubliés. En ce sens, elle demande si la Commune a envisagé des mesures pour reloger ces habitants.

M. Buchs aimerait que la SUVA soit présente lors de cette commission.

Constatant que le Conseil administratif annonce une biblioquartier ou une ludothèque, M. Voignier aimerait que la commission étudie les besoins de manière plus large pour l'affectation de ces locaux.

M. Buchs aimerait que cette commission décide d'emblée si l'on souhaite la création d'une coopération ou l'achat des appartements par la Fondation immobilière de la ville de Carouge.

M. Maulini pense qu'il faudrait d'abord débattre des droits de propriété.

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **15. MOTIONS**

#### **1. Motion 47-2014 P : Pour le retour de la grande braderie**

La Présidente demande à MM. Barthassat et Buchs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

Les motionnaires souhaitent que cet objet soit maintenu à l'ordre du jour.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Projet de motion au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge pour le retour de la grande braderie.*

*Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux*

*Vu la nouvelle formule de la braderie,  
Vu le fait qu'elle a lieu uniquement sur une journée,  
Vu le fait qu'elle se concentre sur la place de Sardaigne et le Mail des promenades,  
Vu le fait que la rue Saint-Joseph a été fermée pour que les commerçants puissent tenir des stands,  
Vu le désarroi et l'ire de nombreux Carougeois participant à cette fête populaire,*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif à revenir à l'ancienne formule de la grande braderie.*

*Pour le PDC, Bertrand Buchs et Stéphane Barthassat*

*12 juin 2014*

Mme Marti indique que les Verts prendront en considération cette motion car ils pensent qu'il est bon d'avoir une discussion de fond sur cette braderie.

M. Monney demande quelle est la définition du « désarroi » telle qu'utilisée par le PDC.

M. Buchs explique que beaucoup de concitoyens sont venus se plaindre du changement de formule. Ils sont énervés par le fait que les commerçants peuvent installer des stands alors que les habitants ne peuvent pas.

#### **Mise aux voix, la prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

M. Morex a entendu les propos avant la prise en considération, mais souhaiterait que le Conseil administratif présente un bilan de la nouvelle formule et fasse une nouvelle proposition alliant les deux formules. En effet, une braderie et un vide-grenier sont deux manifestations bien distinctes. Un vide-grenier est strictement réservé aux habitants qui devraient pouvoir vendre leurs objets devant chez eux. En revanche, une grande braderie impliquant les commerces oblige les habitants à se déplacer. Il propose donc d'organiser un vide-grenier le dimanche, lorsque les commerçants sont fermés.

La Présidente propose le renvoi en commission de la culture.

M. Barthassat suggère quant à lui de renvoyer cette motion en commission des affaires sociales qui s'occupe chaque année du bilan sur la braderie.

M. Morex observe que le service de la culture s'est occupé de la manifestation.



Mme Hiltbold pense aussi que cette motion doit être renvoyée à la commission de la culture, dans la mesure où la commission des affaires sociales ne s'occupe que du tirage au sort des places.

M. Maulini appuie le renvoi à la commission de la culture. Il souhaite aussi que la commission se penche généralement sur l'animation dans le Vieux Carouge qui est également esthétiquement plus intéressant que la place de Sardaigne. Il souligne la demande des habitants.

M. Barthassat accepte de laisser ce sujet à la commission de la culture.

La Présidente ouvre le tour de pré consultation.

M. Richard dit que le nom de l'évènement peut effectivement donner une orientation, il convient donc d'y réfléchir en amont. Cette braderie ou ce vide-grenier devrait être une animation, mais là n'est pas sa seule fonction. Il a assisté à des braderies ou des vide-greniers organisés par des associations et il trouverait intéressant de revenir à une organisation plus associative et plus délocalisée. Une braderie pourrait être délocalisée suivant les années afin que les gens posent devant chez eux les choses dont ils souhaitent se défaire. Il n'est pas favorable à l'organisation de cette manifestation en un lieu unique. Cette réflexion devrait être faite en commission.

M. Etienne trouve que le PDC utilise des mots très forts. Il rappelle que le Conseil administratif s'était déjà prononcé sur le problème de l'organisation de la braderie qui devient de plus en plus lourde. M. Etienne rejoint les propos de M. Richard. Pour finir, il rappelle que le Conseil administratif a fait un nouvel essai parce que les bilans des anciennes braderies étaient problématiques.

Mme Hiltbold pense que le PDC n'a pas la paternité de ce problème qui a été évoqué à plusieurs reprises. Beaucoup d'intérêts divergents se croisent. Toutefois, certains commerçants revendiquent la paternité de cette braderie, ils devraient donc être invités à cette commission avec la présidente des intérêts de Carouge pour être entendus.

Mme Marti réitère que son parti prend cette motion en considération pour qu'un débat de fond soit fait. Les différentes interventions vont dans ce sens. Elle propose que la commission prenne des renseignements sur le fonctionnement de la Ville de Genève par rapport à l'évènement « La rue est à vous ».

Mme Cambier rejoint Mme Marti sur la pertinence de se renseigner sur l'expérience de la Ville de Genève et souhaite que la commission discute de la date, qui correspond souvent à la Fête des mères.

## **16. POSTULATS**

(Article 35 du règlement)

*Il n'y en a pas.*

## **17. RESOLUTIONS**

(Article 29 du règlement)

*Il n'y en a pas.*

## **18. PETITIONS**

*Il n'y en a pas.*

## **19. QUESTIONS**

(Article 40 à 42 du règlement)

### **Réponses aux questions en suspens par le Conseil administratif**

- Réponse de Mme Stéphanie Lammar à la question écrite de l'UDC : *Sécurité aux alentours des écoles publiques*

*Bien que la vocation première des préaux soit d'offrir un espace pour la récréation et la détente des élèves pendant le temps scolaire, ces lieux sont en même temps des espaces publics situés au cœur des quartiers très fréquentés au-delà du temps scolaire et à l'approche de la belle saison durant la nuit. En Ville de Genève, par exemple, cette fréquentation des préaux a nettement augmenté au cours des dix dernières années. Constatation est faite que des jeunes gens qui organisent des beuveries, voir s'y droguent, provoquent évidemment des problèmes de nuisances sonores sur le moment et des problèmes de salubrité et de sécurité pour les enfants les jours suivants. Le Conseil administratif peut-il dès lors nous indiquer quelle est la situation concernant les préaux des écoles publiques de Carouge et leurs alentours en termes de déprédations et d'incivilités. A-t-il des données fournies par les APM, la gendarmerie ou des concitoyens ?*

Messieurs,

*En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2014 concernant la sécurité aux alentours des écoles publiques, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.*

*La Police municipale effectue de nombreuses patrouilles et présences à toute heure du jour et de la nuit, aux abords et à l'intérieur de l'ensemble des préaux, écoles et parcs. Si les parcs publics donnent lieu à de nombreux contrôles pour « des beuveries et de la fumette », il n'en est rien dans les préaux d'écoles, qui sont généralement vides de toute présence. Nous ne tenons pas de statistiques d'intervention pour chaque lieu mais je peux toutefois vous informer, que les « lieux les plus chauds », sont :*

- *place du Marché*
- *Rue Vautier*
- *Le Triangle*
- *Parc Cottier*
- *Espace de jeux Poussin*
- *Espace Tambourine (où le bruit n'est pas si excessif que l'on veut bien le laisser entendre, mais qui est un point d'attention particulier)*
- *Boulodrome (avec les beaux jours, « festivités » avec musique, montage de tentes, etc).*

*De plus, un panneau est apposé sur les portails des préaux indiquant :*

- *Ouverture à 7h00 et fermeture à 22h30*
- *Le week-end ouverture à 9h00 et fermeture à 22h30*
- *Interdiction aux vélos, planches à roulette et chiens*
- *En cas de non-respect des directives, dépôt de plainte pénale*

*Enfin l'entretien des préaux sous la responsabilité du SCES et en collaboration avec le SVEM, est effectué d'une part, tous les mercredis (passage d'une balayeuse + souffleuse en automne) et d'autre part, tous les weekends où une entreprise est en charge de vider les corbeilles et d'évacuer, le cas échéant, les débris de verre.*

*Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.*

- Réponse de Mme Stéphanie Lammar à la question orale de Mme Molinari : *Clos de la Fonderie et Parking sauvage.*

La Police municipale indique que cette situation est connue de leur service et que de ce fait de nombreux passages sont effectués par les agents. Le plus grand nombre de véhicules stationnés à cet

endroit appartient à des parents déposant les enfants à la crèche, le nécessaire sera fait très prochainement afin que la Fondation des parkings effectue des passages et règle la situation en ce lieu.

#### Questions écrites

Il n'y en a pas.

#### Questions orales

##### M. Buchs : CEVA

M. Buchs se réjouit de constater que le tunnel du CEVA avance et passe actuellement sous les immeubles du Chemin Charles-Poluzzi. Néanmoins, chaque nuit, lesdits immeubles font cage de résonance et les nuisances sonores sont conséquentes. Les propriétaires de ces immeubles sont intervenus pour demander que les travaux soient arrêtés durant la nuit. M. Buchs demande si Carouge va faire de même.

M. Walder dit avoir reçu de nombreux courriers des habitants de ce secteur. Le Conseil administratif a interpellé sans succès à ce jour la direction du CEVA et le département du transport à ce sujet, car ces effets n'étaient pas censés survenir. Il espère donner prochainement des nouvelles satisfaisantes.

M. Buchs ajoute que les habitants sont inquiets, ils se demandent si ce problème de cage de résonance continuera de se produire une fois le tunnel construit.

M. Walder répond que cette interrogation faisait également partie de l'interpellation du Conseil administratif.

##### M. Ben Chaabane : Aide aux sportifs

M. Ben Chaabane indique que certains jeunes sportifs carougeois font partie de l'équipe nationale suisse. Il demande s'ils reçoivent des aides ou des subventions de la part de Carouge pour les déplacements et les repas, comme le fait la commune de Vernier. Il donne l'exemple d'Ismael Corrales, un jeune de dix-neuf ans qui est dixième mondial en judo.

Mme Lammar répond que les personnes qui font des sports collectifs reçoivent des subventions par le biais des clubs. Pour les personnes qui pratiquent un sport individuel, la question est plus complexe. Le Conseil administratif étudie les possibilités de subventionner des personnes pratiquant des sports individuels. A noter que la politique de la Commune est tout d'abord de subventionner le sport pour tous. Par ailleurs, par le biais de l'association des communes genevoises, il est plutôt du ressort du Canton que de subventionner le sport d'élite. Toutefois, la Commune de Carouge participe à certains projets cantonaux, par exemple en mettant à dispositions des salles ou des équipements nécessaires. C'est le cas du basketball féminin : la salle du Val d'Arve a été mise à disposition pour que l'équipe s'entraîne dans des conditions optimales. Mme Lammar accepterait volontiers de discuter plus longuement avec M. Ben Chaabane.

##### Mme Stebler : le PDC agit et oublie. Omission du tram 13-18, la démocratie citoyenne est-elle oubliée ?

Mme Stebler explique que le détournement du tram 13 par AGT et les pétitions de la ville de Carouge ont été oubliés. Elle souhaiterait que l'on souligne l'importance de la pétition pour la ville de Carouge, et voudrait que l'on précise que ce sont des signatures et des partis qui ont permis le retour du tram 18 grâce à leur action. Si certains partis s'approprient cette réussite, c'est mensonger.

M. Walder ne voit rien d'illégal de s'attribuer le mérite de quelque chose, même si cela n'est pas forcément moral. Le Conseil administratif n'a aucun moyen d'agir contre des Tout Ménagement qui omettent certains faits.

##### M. Voignier : Théâtre

M. Voignier rappelle sa question il y a quelque temps sur l'accueil d'une personne handicapée au Théâtre Alchimic et au Théâtre des amis. Il demande si le problème de l'accès des personnes handicapées a pu être réglé.

Mme de Haller Kellerhals répond que les services ont rencontré les représentants du théâtre Alchimic. Cet accident malencontreux est de la responsabilité dudit théâtre, mais se doit également à la mauvaise volonté des personnes présentes. Elle donnera plus de précisions à ce sujet la prochaine fois.

*La présidente lève la séance à 21h20.*